

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

## TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 394

présenté par

M. Baichère, M. Belhaddad, M. Belhamiti, Mme Brugnera, Mme Brulebois, M. Claireaux, M. Descrozaille, Mme Dubost, Mme Faure-Muntian, Mme Fontenel-Personne, M. Fugit, Mme Hai, Mme Hennion, Mme Janvier, Mme Khattabi, Mme Khedher, Mme Lardet, Mme Lazaar, M. Le Bohec, M. Marilossian, Mme Park, Mme Valérie Petit, Mme Sylla, M. Testé, M. Cubertafon, Mme Hérin, Mme Gomez-Bassac, M. Kokouendo, Mme Bureau-Bonnard, Mme De Temmerman, Mme Lenne, Mme Verdier-Jouclas et M. Cazenove

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:**

L'État organise une coordination nationale des classes préparatoires intégrées visant à l'harmonisation des modalités d'accès et des calendriers de recrutement. Les classes préparatoires intégrées visent l'accès à l'ensemble des écoles de la fonction publique.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Créées il y a 10 ans, les CPI ont pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi, de condition modeste, à préparer les concours externes et 3<sup>ème</sup> concours de la fonction publique en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur. Les CPI ont produit des résultats tangibles.

Des leviers d'amélioration du dispositif résident dans le renforcement de l'accompagnement des élèves et de la dimension inter-fonctions publiques, ainsi que dans une meilleure association des établissements d'enseignement (universités, lycées), voire des organismes de retour à l'emploi (Pôle emploi, APEC, etc), aux CPI afin de garantir un vivier de candidature correspondant aux objectifs de diversité sociale.

Dans cette optique d'amélioration du dispositif des CPI et afin de coordonner cet effort, cet amendement vise à mettre en place un réseau national regroupant l'ensemble des dispositifs portés par les écoles de service publique ou par d'autres établissements scolaires avec la mise en place

d'un label commun. Ce réseau participera à la promotion des dispositifs de l'égalité des chances afin de les aider à mieux cibler et identifier de nouveaux publics concernés.